



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 FEVRIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 02 - 008

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni le 15 février 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 1 : L'avenant de transfert de la société VTN à la société de confection BALSAN pour le marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI).

Né d'une volonté commune de mutualisation, de standardisation, de partage des bonnes pratiques et d'amélioration des conditions d'acquisition, le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité regroupe les 12 SDIS de la région Rhône-Alpes-Auvergne. La convention constitutive de groupement a été signée par le Président du conseil d'administration du SDIS de la Loire le 9 juin 2015.

Plusieurs consultations ont été lancées dans le cadre de ce groupement de commandes, dont une pour l'acquisition de tenues de service et d'intervention. Le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour lancer cette consultation.



Le marché a été notifié le 26 décembre 2016 à la société VTN sise 178 rue des Vernay – 74440 TANINGES.

Lors d'une réunion de l'associé unique en date du 31 décembre 2017, il a été acté de la fusion par absorption de la société VTN par la société de confection BALSAN sise ZI de la Maltrie - 36130 MONTIERCHAUME.

Le projet d'avenant (modification) proposé a donc pour objet de prendre acte de cette fusion-absorption et de transférer les obligations prévues au marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention de la société VTN à la société de confection BALSAN, et n'a pas d'incidence financière.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'avenant de transfert de la société VTN à la société de confection BALSAN pour le marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT